ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES [48]

Décision

A sa 1729e séance, le 21 juin 1973, le Conseil, après avoir adopté son ordre du jour, a décidé de renvoyer les demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentées par la République démocratique allemande (S/10945 [49]) et la République fédérale d'Allemagne (S/10949 [49]) au Comité d'admission de nouveaux Membres, pour examen et rapport, comme il est prévu à l'article 59 du règlement intérieur provisoire.

Résolution 335 (1973)
du 22 juin 1973

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné séparément la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République démocratique allemande (S/10945) et la demande d'admission présentée par la République fédérale d'Allemagne (S/10949),

1. *Recommande* à l'Assemblée générale d'admettre la République démocratique allemande à l'Organisation des Nations Unies;

2. *Recommande* à l'Assemblée générale d'admettre la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies.

Adoptée à la 1730e séance [50].

[48] Question ayant fait l'objet de résolutions ou décisions de la part du Conseil en 1946, 1947, 1948, 1949, 1950, 1952, 1955, 1956, 1957, 1958, 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968, 1970, 1971 et 1972.

[49] Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-huitième année, Supplément d'avril, mai et juin 1973.*

[50] Adoptée sans avoir été mise aux voix.

Décision

A sa 1731e séance, le 17 juillet 1973, le Conseil, après avoir adopté son ordre du jour, a décidé de renvoyer la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par le Commonwealth des Bahamas (S/10966 [51]) au Comité d'admission de nouveaux Membres, pour examen et rapport, comme il est prévu à l'article 59 du règlement intérieur provisoire.

Résolution 336 (1973)
du 18 juillet 1973

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par le Commonwealth des Bahamas (S/10966),

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre le Commonwealth des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies.

Adoptée à l'unanimité à la 1732e séance.

[51] Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-huitième année, Supplément de juillet, août et septembre 1973.*